

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE CENTRE ARDECHE
DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL
Report de la séance du 29 janvier 2026 absence de quorum

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de février, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué le 30 janvier 2026 par le Président, s'est réuni à Saint Julien en Saint Alban, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC Président, en session ordinaire.

Mme Cindy VERMEIREN est désignée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Titulaires : Madame Christine GIGON, et Messieurs Michel CONSTANT, François VEYREINC, Yann VIVAT.

Votes : 4

Report de séance, le quorum n'est donc plus requis.

Objet : Affectation des résultats 2025

Le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du CFU.

Lorsque le Compte Financier Unique a pu être approuvé avant le vote du budget primitif, les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur François VEYREINC, ayant délibéré sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 commun à l'ordonnateur et au comptable public, et après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donnent acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		91 615.53		50 678.08		142 293.61
Opérations de l'exercice	243 090.61	395 243.60	90 830.02	40 435.86	333 920.63	435 679.46
Totaux	243 090.61	486 859.13	90 830.02	91 113.94	333 920.63	577 973.07
Résultat de clôture		243 768.52		283.92		244 052.44
		Besoin de financement		(A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)		
		Excédent de financement	283.92	(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)		
		Restes à réaliser	x	x	x	← Indiquer X si absence de restes à réaliser
		Besoin de financement des restes à réaliser				
		Excédent de financement des restes à réaliser				
		Besoin total de financement				
		Excédent Total de financement	283.92			
		2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	90000	au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)		
		Déficit de fonctionnement		(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)		
		Excédent de fonctionnement	153768.52	(A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)		

3° Constatent les identités de valeur avec les indications du Compte Financier Unique relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrêtent, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président du SyMCA,
François VEYREINC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

La secrétaire,
Cindy VERMEIREN

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the beginning followed by several smaller loops and a long horizontal stroke extending to the right.